



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Commune de Condamine

**PROCES-VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 15 MAI 2025

Le 15 mai 2025,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 avril 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien VAILLOUD, Maire.

Présents : M.VAILLOUD ; M EDET ; Mme BERTRAND ; M MAGDELAINE ; M BUISSON ;
Mme DELEUZE ; Mr FAVRE ; Mr GRISARD ; Mme THOMASSET; Mme VANET.

Pouvoirs :

Absents :

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Sophie VANET est désignée pour remplir cette fonction.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025

 **Vote : Unanimité**

1- Délibération – « Annule et remplacement ». Lancement du Marché à Procédure Adaptée. Remplacement chaudière « Complexe de la Croix Rousse ».

Délibération n° 2025/005/014. Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire a rappelé aux membres présents la délibération prise au sein du Conseil Municipal en date du 06 mars 2025 et portant le numéro 2025/003/002 concernant le lancement d'un marché à procédure adaptée pour le remplacement de la chaudière au « Complexe de la Croix Rousse » qui est bâtiment communal. Ce matériel engendre des frais d'entretien importants et il devient « énergivore ».

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation en procédure adaptée restreinte conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics

Monsieur le Maire indique que l'estimation prévisionnelle pour le changement de la chaudière s'élève à la somme de 237 228.00 euros H.T soit 284 673.60 euros TTC. Il précise que cette opération sera cofinancée par l'ALEC à hauteur de 142 336.80 euros et par l'Etat par le biais de la DETR à hauteur de 20%.


Le reste à charge pour la commune sera de 20% sur la base du H.T.

La SAS GONCET CHAUFFAGE a remporté le marché.

Cette entreprise va demander un agrément pour la qualification RGE N° 5223 afin de répondre aux exigences du marché.

Le planning des travaux sera le suivant :

| | |
|-------------------------|------------------------------|
| Signature du marché. | 20/05/2025 |
| Déménagement des locaux | début juillet |
| Travaux d'installation | mi-juillet à début septembre |
| Mise en chauffe | mi-octobre |

 **Vote : Unanimité**

2 – Délibération – « Annule et remplacement ». Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Exercice 2025

Délibération n° 2025/005/015. Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire a rappelé aux membres présents la délibération prise au sein du Conseil Municipal en date du 06 mars 2025 et portant le numéro 2025/003/003 concernant une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) en référence au lancement d'un marché à procédure adaptée pour le remplacement de la chaudière au « Complexe de la Croix Rousse » qui est bâtiment communal.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux est estimé à 237 228.00 euros Hors Taxes. Ce montant correspond au devis présenté par la SAS GONCET CHAUFFAGE située sur la commune de Maillat (Ain) ainsi que les frais d'honoraires de l'entreprise BEFLUID.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Ont adopté le projet qui lui est présenté et sollicite l'aide de l'Etat à hauteur de 47 775.60 euros qui représente 20 % du montant global H.T du marché.

- Ont arrêté le plan de financement comme suit :

| Nature des dépenses | Nom du prestataire | Montant (HT) |
|--|----------------------|-------------------|
| Honoraires pour rédaction du marché. | BE FLUID | 2 000.00 |
| Remplacement chaudière fioul par chaudière granulés. | SAS GONCET CHAUFFAGE | 235 228.00 |
| Coût total prévisionnel (HT) | | 237 228.00 |

| Financement | Montant (HT) | Taux |
|---|-------------------|------------|
| DETR | 47 445.60 | 20 % |
| Adem – Fond Chaleur | 142 336.80 | 60 % |
| Part de la collectivité (fonds propres) | 47 445.60 | 20 % |
| | 237 228.00 | 100 |

3 – Ouverture du terrain située au « Complexe de la Croix Rousse »

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la possibilité d'ouvrir le terrain situé au « Complexe de la Croix Rousse » aux administrés de la commune pendant les vacances d'été.

Il est stipulé que l'accès à ce terrain ainsi que cet espace seront interdits aux motos et vélos électriques.

L'accès aux abords de l'école sera également interdit à toute personne et véhicules deux et quatre roues.

Afin de profiter pleinement de cet espace il sera demandé de respecter un minimum de règles de sécurité et de civilité.



Décision acceptée à l'unanimité des membres présents

4- Tarifs repas de la cantine – Rentrée scolaire 2025/2026

Notre prestataire pour les repas de la cantine annonce une hausse des tarifs pour la rentrée scolaire 2025/2026. Les révisions des tarifs seront analysées lors de la réunion du Conseil Municipal en juillet prochain.

5- « Complexe de la Croix Rousse » - Travaux de déplacement du portail.

Pour des raisons de facilité d'accès, il est nécessaire de déplacer le portail situé au « Complexe de la Croix Rousse ».

Les deux devis qui ont été demandés à des entreprises de maçonnerie locales ont été étudiés lors de la réunion.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise E2D CONSTRUCTIONS située sur la commune de Vieu d'Izenave.

6- Demande de la commune de Lantenay (Ain) - Achat groupé d'une balayeuse :

La commune de Lantenay a transmis une demande pour l'achat groupé d'une balayeuse.

Après débat au sein du Conseil Municipal il semblerait que l'achat groupé de ce type de matériel ne soit pas adapté à notre commune.

Une demande d'informations complémentaires sur le matériel et le mode de convention sera cependant transmise à la commune de Lantenay.

7 – Fin activité esthétique – « Complexe de la Croix Rousse »

Madame PEGUIN Laurianne, esthéticienne au « Complexe de la Croix rousse » a fait part en mairie de sa volonté de cesser son activité à compter du mois de mai de cette année.

8 – Activités extra-scolaires et autres au gymnase du « Complexe de la Croix Rousse »

Dès la rentrée prochaine le gymnase du « Complexe de la Croix Rousse » sera occupé :

- 3 soirs /semaine pour l'activité « badminton ».
- 1 soir/semaine pour l'activité « sports et loisirs »
- 1 soir/semaine pour l'activité « danse »
- 1 soir/semaine pour l'activité « gym »

Vous serez informés dès la rentrée septembre des jours et horaires de ces activités pour les inscriptions.

9- Diffusion de l'annonce pour le remplacement de l'employé communal :

L'annonce pour le remplacement de l'employé communal a été diffusée auprès des communes avoisinantes.

La commune va s'orienter vers une diffusion au sein de « Haut-Bugey Agglomération ».

10- Entente Sportive SAINT-MARTIN- MAILLAT- COMBE DU VAL

L'Assemblée générale de l'ESMVCV aura lieu le 25 mai à 11h00 dans la commune de Saint-Martin du Fresne.

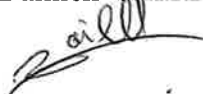
11- Matériel informatique

Les 3 ordinateurs commandés pour « la mairie » - « la bibliothèque » - « l'école » ont été livrés.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H30

Monsieur le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du 06 mars 2025 Comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été mis en ligne sur le site Internet de la commune le 13 juin 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Damien VAILLOUD



La secrétaire de séance,
Sophie VANET

